

assez familier avec les œuvres de Musset. Cependant je repasserai ses volumes de poésie et, si l'*Inconnu* s'y trouve et mérite publication, je me ferai un plaisir de le reproduire.

Notre collaborateur, M. Germano, qui habite Montréal depuis quatre ans, contribuera régulièrement à la rédaction de l'*Opinion Publique*. Il commence aujourd'hui une série de courtes études sur les grands poètes français du XIX^{ème} siècle et fera passer sous les yeux de nos lecteurs Hugo, Lamartine, de Musset, Coppée, Leconte de Lisle, de Banville, Théophile Gautier, Clovis Hughes, Déroulède et autres.

Il est heureux que le format de l'*Opinion Publique* permette de conserver les numéros pour reliure, car ces études seront précieuses à garder autant qu'intéressantes à lire.

Nous lisons dans l'*Evénement* :

Nos conseillers législatifs tiennent absolument à prouver qu'ils ne sont que de grands enfants et que ceux qui les ont pris au sérieux jusqu'ici ont eu tort.

A la motion Cooke qui, à la chambre d'assemblée, demande l'abolition du conseil législatif, ils répondent par un projet de loi décrétant l'abolition de l'indemnité parlementaire des représentants du peuple en même temps que la leur.

Ce mouvement de leur part ne leur vaudra pas même les sympathies du peuple, aux yeux duquel ils veulent jeter cette pincée de poudre.

Le peuple sait toujours distinguer entre les représentants qui consacrent à ses affaires six mois, au moins, de leur temps par année, qui sont obligés d'encourir pour lui des dépenses de toutes sortes, et messieurs les conseillers législatifs, dont toute la besogne peut s'expédier en quinze jours annuellement et que leur position ne force à aucune autre dépense que leurs frais de voyage et de pension.

Notre suggestion de payer à chaque conseiller législatif ses déboursés réels et raisonnables rencontre l'approbation générale.

Devant le sentiment hostile à notre chambre haute, sentiment qui s'affirme tous les jours davantage, on aurait dû céder, croyons-nous.

L'*Etendard* prend sur lui de déclarer faux frères, traîtres et perfides tous ceux qui se permettent d'aborder les questions religieuses et de différer, dans des cas isolés, d'avec certains membres du clergé ou certains évêques, sur des questions purement matérielles. A ce compte-là, M. Tardivel de la *Vérité*, M. Joseph Tassé de la *Minerve*, M. Voyer du *Monde*, M. Joncas de l'*Evénement*, M. Tarte du *Canadien*, M. Macdonell du *Canada*, qui se sont permis, à l'occasion, d'aller plus loin que l'*Opinion Publique* n'est allée, seraient de faux catholiques, des traîtres et des perfides ? Et l'*Etendard*, du haut de sa petite chaire, resterait à peu près seul, avec la mission de décerner des certificats de bonne conduite aux catholiques de ce pays !

Du *Courrier du Canada* :

Nous avons eu une entrevue avec M. Desjardins, député de Kamouraska, au sujet du bill qu'il doit présenter mardi, relativement à l'indemnité des membres du

parlement. Il nous a dit qu'il proposait de réduire l'indemnité \$ 800 à \$ 600. Il avait eu d'abord l'intention de fixer cette indemnité à \$ 400 ; mais, après avoir pris en considération les dépenses considérables que les députés sont obligés de faire dans l'accomplissement de leur mandat, il a pensé que la somme de \$ 600 ne serait pas considérée comme trop élevée par l'électorat. L'indemnité se trouvera alors réduite à l'ancien chiffre.

M. Augé propose de réduire à sa plus simple expression tout le rouage administratif des deux chambres. Il indique au gouvernement une foule d'économies dans les différentes branches du service civil provincial et une réduction de dépenses telle qu'on pourrait se dispenser de la taxe.

On prétend que ce projet est destiné à faire la temête dans la législature.

La rumeur circule que M. Augé a envoyé au premier ministre une lettre contenant ce projet de réformes.— (*La Presse*).

Les représentants de la presse, ayant à leur tête M. L. Z. Joncas, le journaliste bien connu, ont aujourd'hui (lundi) présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse de bienvenue.

Au cours de sa réponse, le lieutenant-gouverneur a eu un mot heureux et exprimé une grande vérité, digne d'être méditée par tous les journalistes :

"Je n'ai pas la prétention, a-t-il dit, de vous donner ici des conseils ; durant ma vie, j'ai trouvé qu'il était plus utile et plus facile d'en recevoir, même de les suivre, que d'en donner. Mes fonctions présentes m'imposent, entr'autres obligations, celle de demander des avis et de tâcher de m'en accommoder, afin d'être impeccable.... comme gouvernant.

"Permettez-moi seulement, à titre d'ancien confrère, de vous dire que la mesure de respect et de dignité que vous donnerez dans vos relations mutuelles comme journalistes ou comme publicistes et dans la critique que vous êtes appelés à faire des œuvres et des hommes publics sera la mesure de l'influence, du respect et de la liberté que vous aurez droit d'attendre pour vous-mêmes, car, suivant le mot d'un remarquable magistrat anglais : "*Where viluperation begins, the liberty of the press ends.*"—La liberté de la presse finit où l'injure commence."

On lit dans le *Courrier du Canada* de samedi, le 14 :

Dans les cercles parlementaires, tout le monde parle aujourd'hui du grand triomphe oratoire remporté par le premier ministre dans le débat sur l'adresse.

M. Taillon a parlé avec une éloquence et une élévation admirables.

C'était une véritable réjouissance intellectuelle que d'entendre cette parole chaleureuse, mouvementée, à laquelle la beauté de la forme littéraire et la haute portée du sens politique donnaient un éclat, une force et un charme incomparables.

Rarement l'assemblée législative a entendu de tels accents. Le parti conservateur était près de son chef et couvrait sa voix d'applaudissements enthousiastes.

Ce discours ouvre glorieusement la première session du ministère Taillon.